

Le retour d'expérience de Fukushima, la prise en compte des situations extrêmes par les évaluations complémentaires de sûreté

Colloque « la robustesse des réseaux face aux crises »

Lyon, le 28 septembre 2012

Matthieu Mangion, chef de la division de Lyon de l'ASN délégué

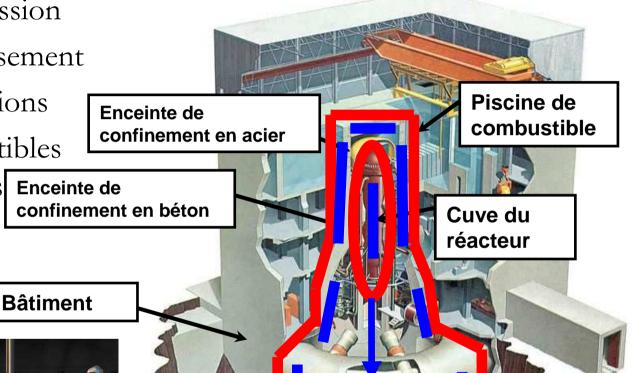
1^{er} enjeu: retrouver un état sûr des installations

- Maintenir le confinement en faisant baisser la pression
- Assurer un refroidissement
- Protéger les populations
 - Évacuer les combustibles

usagés présents dans Enceinte de

les piscines

asn



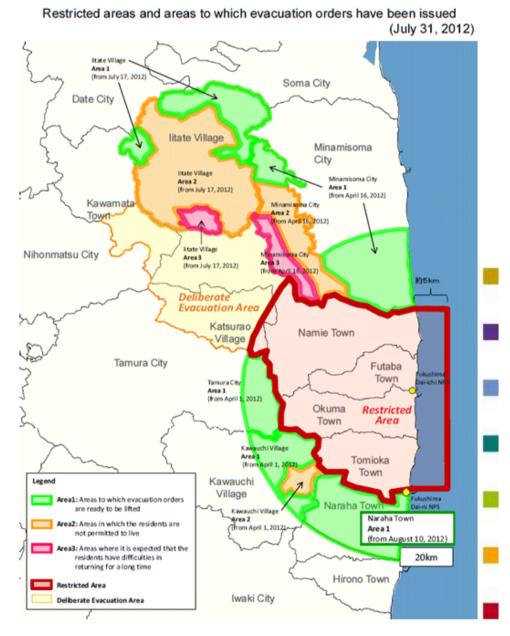
Échelle de temps: des mois



2nd enjeu: gérer la contamination de 1'environnement

- Limiter la pollution radioactive issue des rejets
- Protéger les populations contre la contamination de l'environnement (végétaux, eau, lait, aliments, etc.)
- Retour des populations concernées dans la zone sinistrée

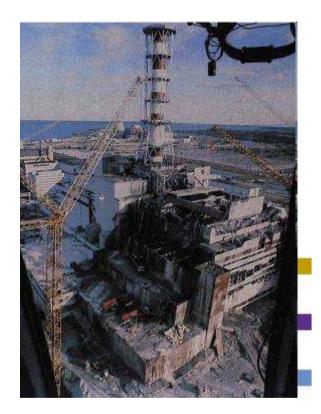
Échelle de temps: des années / décennies





Le retour d'expérience

- Le retour d'expérience après les accidents nucléaires principaux:
 - TMI (1979)
 - Représentations mentales des opérateurs,
 - Ergonomie de la salle de commande
 - Tchernobyl (1986)
 - « Culture de sûreté », management de la sûreté



- L'ASN considère qu'il est **fondamental de tirer toutes les leçons** de l'accident survenu à la centrale de Fukushima
 - **Processus long** qui pourra s'étaler sur une dizaine d'années



Les évaluations complémentaires de sûreté

- A court terme et en complément de la démarche de sûreté en vigueur, l'ASN a décidé d'organiser des évaluations complémentaires de la sûreté des installations nucléaires françaises.
 - **Double cadre:** les « tests de résistance » européens et les évaluations complémentaires demandées par le Premier Ministre.
- •Cahier des charges imposé par l'ASN aux exploitants concernés par la décision du 5 mai 2011, après consultation du HCTISN
- Dossier remis par les exploitant le 15 septembre 2011.
- Expertise des rapports remis par les exploitants (dans les temps)
 - IRSN, groupes permanents d'experts, CLI, Luxembourg, Allemagne



Les évaluations complémentaires de sûreté

- Thèmes traités dans les évaluations complémentaires de sûreté
 - Réévaluation ciblée des marges de sûreté des installations nucléaires en cas de phénomène naturel extrême (séisme, inondation et leur cumul)
 - Perte d'une ou plusieurs fonctions de sûreté (alimentations électriques et systèmes de refroidissement)
 - Gestion des accidents graves et conditions de recours aux prestataires
- Aspects principaux inclus dans les évaluations complémentaires de sûreté
 - Conformité de l'installation aux exigences de sûreté qui lui sont applicables actuellement
 - Robustesse de l'installation au-delà de ce pour quoi elle est dimensionnée (« effets falaises »)
 - Possibilité de modifications susceptibles d'améliorer le niveau de sûreté



Les évaluations complémentaires de sûreté

• Les inspections ciblées

- -réalisées entre juin et octobre 2011
- -110 jours d'inspection
- -Participation des CLI et du HCTISN en tant qu'observateurs
- -Lettres de suite publiques sur www.asn.fr

• Thèmes inspectés:

- –Séisme
- -Inondation
- -Source froide
- -Alimentations électriques
- -Urgence





- Prise de position de l'ASN le 3 janvier 2012
 - Avis et rapport rendus **publics** (www.asn.fr)
- Deux principales conclusions indissociables l'une de l'autre
 - 1- À l'issue des évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires prioritaires, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles.
 - 2- Dans le même temps l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.



- L'ASN a par conséquent imposé le 26 juin 2012 aux exploitants un ensemble de dispositions pour renforcer les exigences de sûreté relatives à :
 - La prévention des risques naturels (séisme et inondation)
 - La prévention des risques liés aux autres activités industrielles
 - La surveillance des sous-traitants
 - La gestion des situations d'urgence
- 1- L'ASN impose la mise en place d'un « noyau dur » de dispositions matérielles et organisationnelles permettant de maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations extrêmes, pour toutes les installations concernées par les évaluations complémentaires de sûreté.
 - Sanctuarisation des fonctions de sûreté (diesel d'ultime secours, source froide d'ultime secours)
 - Proposition des exploitants à remettre à l'ASN avant le 30 juin 2012



- 2- L'ASN impose la mise en place progressive, à partir de 2012, de la « force d'action rapide nucléaire (FARN) », proposée par EDF, dispositif national d'urgence rassemblant des équipes spécialisées et des équipements permettant d'intervenir en moins de 24 heures sur un site accidenté.
 - La FARN devra être opérationnelle avant le 31 décembre 2014
- 3- L'ASN impose la mise en place de dispositions renforcées visant à réduire les risques de « dénoyage » du combustible dans les piscines d'entreposage des différentes installations.
- 4- L'ASN impose la réalisation d'étude de faisabilité de dispositifs supplémentaires de protection des eaux souterraines et superficielles en cas d'accident grave dans les centrales nucléaires ou à La Hague.



- 5- L'ASN considère que les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont un élément essentiel de la sûreté.
 - L'ASN restera donc attentive au renouvellement des effectifs et des compétences des exploitants
- 6- L'ASN considère que la surveillance des sous-traitants intervenant dans les installations nucléaires ne doit pas être déléguée par
- l'exploitant quand elle concerne des interventions importantes pour la sûreté.





La suite de la démarche

- L'ASN attachera une vigilance particulière au suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des prescriptions qu'elle aura édictées.
- Les autres installations nucléaires, moins prioritaires, font actuellement l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté.
- L'ASN présentera périodiquement l'avancement de l'ensemble de ces actions.
- Le retour d'expérience de l'accident de Fukushima représente un travail considérable, pour les exploitants mais aussi pour l'ASN et son appui technique, l'IRSN, et s'étalera sur plusieurs années.





L'accident de Fukushima (11 mars 2011)

- Un violent séisme
 - Intensité 9.0 sur l'échelle de Richter
- Combiné un Tsunami d'ampleur exceptionnelle
 - Une vague de 14m alors que la digue de protection n'était dimensionnée qu'à 5.7m

